



LE MAG

de Saint-Romain

ÉTÉ 2023



*14 juillet : Fête du village
et feu d'artifice*

*La Guinguette de l'île barlet
pour un été en musique
ciné été...*



RETOUR EN IMAGES

LE DIMANCHE 8 MAI 2023

La commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 a été marquée par la présence du Conseil Municipal des Enfants.

Les quatre élèves présents ont lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) entourés par Luc THOMAS, Maire et de Sandrine ALONZO, adjointe aux affaires scolaires et des élus municipaux.



ÉTÉ 2023

Depuis le 6 juin dernier, la guinguette de l'Île Barlet a rouvert ses portes pour le plus grand plaisir des adeptes de l'ambiance festive de la guinguette.

Gérée par Tony Bonnardel du Bar de l'Hôtel de Ville de Vienne, elle propose tous les jours, de 14h à 22h, des boissons de sa propre brasserie, des boissons artisanales sans alcool, des planches et autres rafraîchissements.

Une animation musicale est proposée tous les dimanches.

La guinguette qui redonne vie à l'Île Barlet sera ouverte jusqu'à l'automne.

LE DIMANCHE 23 AVRIL 2023

Le Comité des Fêtes a ouvert la saison des vide-greniers à l'Île Barlet le dimanche 23 avril.



LE LUNDI 1ER MAI 2023

Les Sauveteurs de Saint-Romain-en-Gal ont organisé, le 1er mai dernier, une course de barques à l'harpie à l'Île Barlet. Les Romanères ont remporté trois victoires et des places d'honneur.



ÉDITO



Luc THOMAS

Maire de Saint-Romain-en-Gal
Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération

Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

Nous poursuivons notre projet pour « Être bien à St-Romain ». Ce slogan de campagne devient notre réalité quotidienne et nous mettons tout en œuvre pour concilier attractivité et modernité de notre commune, tout en privilégiant la qualité de vie des Romanères.

La réouverture de la Guinguette de l'Île Barlet s'inscrit dans cette dynamique. Il est incontestable qu'après quelques semaines de fonctionnement, c'est un réel succès et vous êtes nombreux à nous témoigner votre plaisir de retrouver l'ambiance festive des guinguettes des bords du Rhône.

C'est une grande satisfaction pour mon équipe et je souhaite que tous les Romanères s'approprient ce site exceptionnel qui a vocation à s'inscrire dans la stratégie touristique de Vienne Condrieu Agglomération dont la ViaRhôna est l'élément structurant.

Parmi les sites touristiques de notre territoire, le Musée Départemental Gallo-Romain va devenir à l'horizon 2030, l'un des sites archéologiques les plus importants d'Europe.

Je tiens à saluer et à remercier très sincèrement Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, qui depuis son élection en 2015, met en lumière ce site chargé de 2 000 ans d'histoire antique, ancré au cœur de notre modernité.

Le projet du Département du Rhône, que je vous invite à découvrir en page centrale, donnera lieu à un chantier muséal majeur en France.

Ce projet d'envergure pour lequel je m'investis beaucoup depuis 3 ans, tant je considère qu'il est important pour l'identité de Saint-Romain-en-Gal, ne m'empêche pas de me consacrer pleinement à notre belle commune, bien au contraire.

Après les travaux du groupe scolaire, la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la salle des fêtes va démarrer à l'automne. L'aménagement des abords sera largement paysagé.

Cette salle des fêtes deviendra une salle à vocation multiple pour toutes les activités municipales, mais aussi pour nos associations, nos écoles, nos aînés et plus largement pour toutes les familles Romanères.

Le projet présenté dans ce magazine décrit les aménagements du bâtiment et des abords que nous avons conçu pour y tenir de nombreuses rencontres conviviales au cœur d'un espace arboré et renaturé.

Je vous invite à lire attentivement le dossier consacré au budget 2023. Vous constaterez que nous gérons avec rigueur notre collectivité car nous gardons à l'esprit qu'il s'agit pour partie, des impôts des Romanères qui sont, et qui resteront, parmi les plus bas du Département du Rhône.

Malgré un contexte d'inflation et de crise de l'énergie, tous les ratios et les principaux indicateurs financiers sont au vert : les frais de personnel ne représentent que 45 % des dépenses et la dette (intérêts + capital) est largement inférieure aux communes de notre strate avec moins de 60 € par habitant.

De même, nos investissements sont financés à 48 % par l'État, la Région et le Département et seulement à 5,5 % par un emprunt de 100 000 € que nous n'aurons pas besoin de contracter, compte-tenu de l'importance de l'autofinancement communal.

Il est à noter que l'opposition s'est jointe à la majorité pour voter le budget 2023, il a donc été approuvé à l'unanimité.

Enfin, l'éclairage public a été rétabli sans restriction pour toute la période estivale, afin que chacun puisse profiter des longues soirées et rentrer en toute sécurité.

Tout au long de cet été je reste disponible et je vous souhaite, au nom de toute mon équipe,
un bel été à toutes et à tous.

Avec mon entier dévouement,

Votre Maire
Luc THOMAS

LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS

Les aménagements paysagers



De larges espaces arborés et paysagés...



... un cheminement aux normes PMR...



... qui mène à une grande esplanade conviviale.



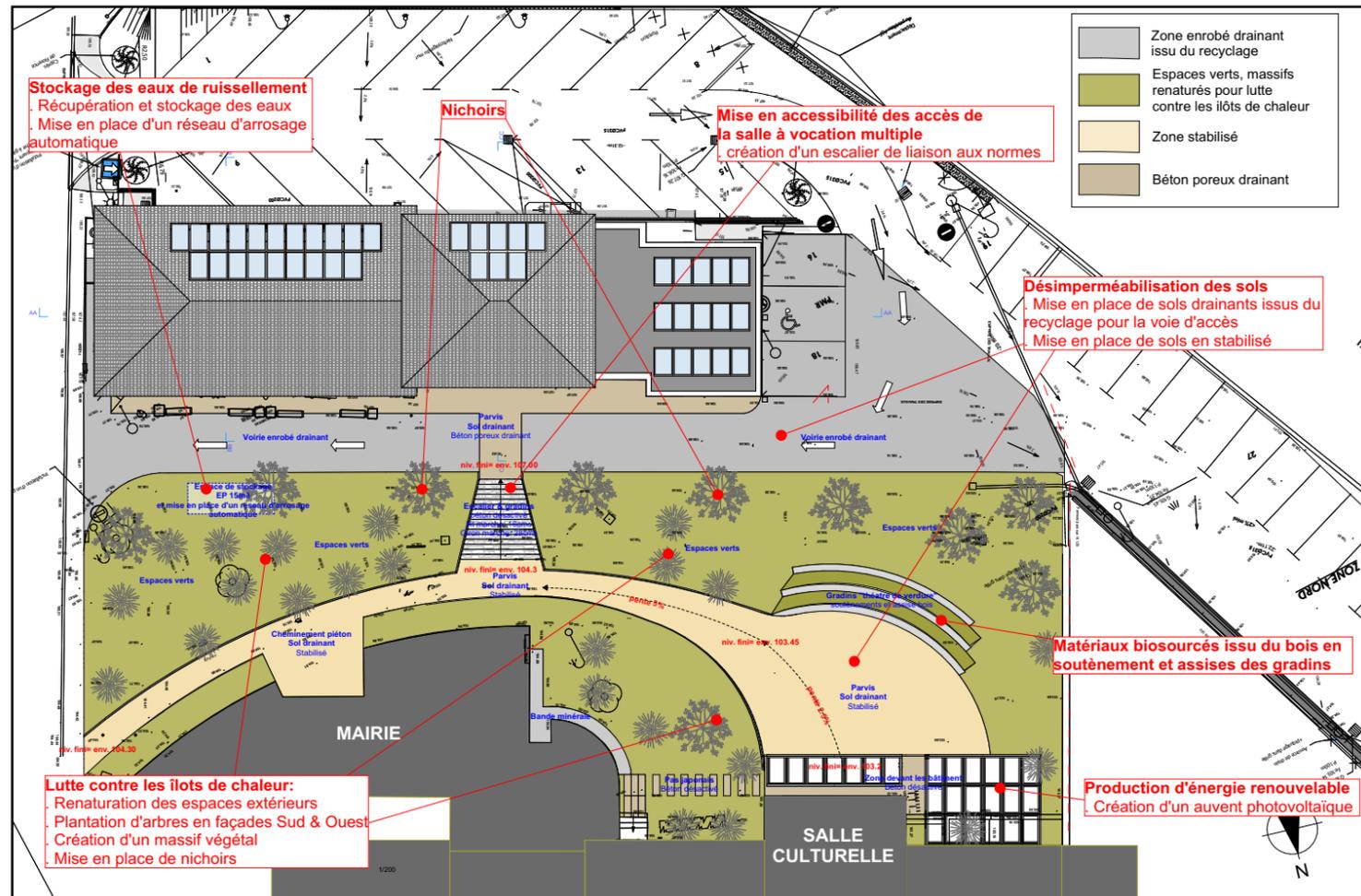
Un beau projet pour tous les Romanères !

Un peu d'Histoire

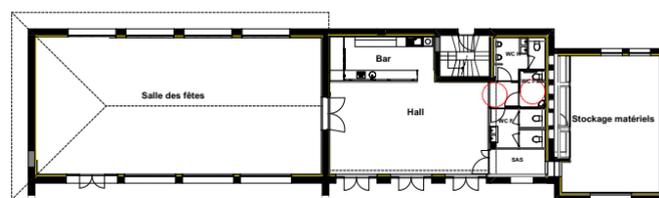
L'actuelle salle des fêtes a été construite dans les années 60 pour accueillir l'école communale. Elle était constituée de deux salles de classes (l'actuelle grande salle) et d'un préau (l'actuel hall d'accueil et le bar). Cela explique qu'il est nécessaire de franchir plusieurs marches d'escalier pour accéder à la grande salle construite sur un vide sanitaire.

Le parti pris d'aménagement

Outre la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment, il a été décidé de démolir la dalle construite sur vide sanitaire de la grande salle qui sera mise au même niveau que le bar. Ces travaux de mise en accessibilité et de rénovation du bâtiment ainsi que l'aménagement des abords seront financés à hauteur de 60 % par l'État au titre du « Fonds vert » 2023.

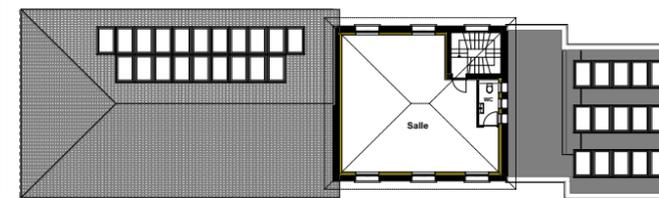


L'aménagement intérieur de la salle des fêtes



L'actuel local des services techniques sera relié par l'intérieur ce qui permettra un rangement direct du matériel de la salle et l'aménagement d'un local poubelle.

Le 1^{er} étage de la salle des fêtes



Une grande salle de réunion sera aménagée au 1^{er} étage qui accueillait l'école de musique, laquelle sera relogée dans des locaux à côté de l'église.

Les aménagements intérieurs



Une grande salle de conférence, de réunion...



... transformable en salle de cinéma...



... ou en salle festive pour les associations ou les familles...



Un bel espace convivial pour tous !

ÉTÉ : QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

C'est en été que la vie en extérieur est la plus importante. Cependant, n'oublions pas le voisinage et respectons quelques règles afin de préserver le «bon vivre ensemble».

• Bricolage et jardinage

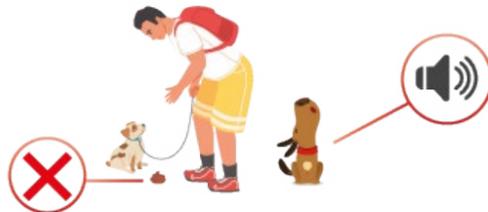
L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité de voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

• Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages nocturnes troublant la tranquillité d'autrui peuvent être verbalisés sur simple appel à la Gendarmerie.



• Bien vivre avec les animaux

Les déjections canines : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

Les nuisances sonores : il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.



Exemple de dépôt sauvage sur la commune.



• Les chantiers

Les bruits d'activités professionnelles : s'ils sont source de bruit, les travaux agricoles et chantiers publics ou privés, sont autorisés uniquement :

- Du lundi au vendredi de 7h à 20h
- Interdits les dimanches et jours fériés.

Les dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et dégradent les paysages. Ils représentent une menace pour l'environnement, les promeneurs et peuvent aussi causer des risques d'incendie, de blessure et d'intoxication. En cas de sécheresse ou canicule, le risque de départ d'incendie est plus élevé. Redoublez de vigilance.

Le saviez-vous ?

L'auteur de dépôt sauvage est passible d'une amende de 1 500 €.

Si vous surprenez un contrevenant, n'hésitez pas à prendre une photo de l'immatriculation du véhicule pour la transmettre en Mairie.

Vous pouvez aussi faire un signalement via l'application Politeia.

Le saviez-vous ?

Le propriétaire de chien qui ne ramasse pas les déjections de son animal est passible d'une amende de 68 €. Nos agents de surveillance de la voirie sont assermentés pour verbaliser.

Les nuisances sonores des animaux de compagnie peuvent aboutir de la simple amende (450 €) à la confiscation de l'animal par les services de la SPA.

DOSSIER

Un grand projet du Département du Rhône pour le musée de Saint-Romain-en-Gal



©Fabrice Schiff/CD69

2022-2027 / 2027-2030 : DEUX PHASES POUR UN CHANTIER DE MODERNISATION D'AMPLEUR AU MUSÉE GALLO-ROMAIN

MUSÉE GALLO-ROMAIN : 2 000 ANS D'HISTOIRE ET DES ENVIES DE MODERNITÉ

Construit en 1996 sur l'endroit même où avaient été découverts les premiers vestiges du riche quartier résidentiel de l'antique *Vienna* lors des fouilles précédant à la construction du lycée Ella-Fitzgerald 30 ans plus tôt, le musée gallo-romain du Département du Rhône à Saint-Romain-en-Gal et ses sites archéologiques vont bénéficier d'importants travaux de modernisation.

Il s'agit de renforcer l'ancrage historique de l'un des musées de site les plus importants d'Europe, étendu sur 7 hectares, tout en soulignant sa résonance au monde contemporain. Le projet, qui donnera lieu à un chantier muséal majeur en France, sera mené en deux étapes.

La première qui a débuté en 2022 par une phase d'études se terminera en 2027, la seconde se poursuivra jusqu'en 2030. L'établissement doit devenir un lieu culturel, rayonnant, ludique, un lieu de vie mettant en valeur les savoir-faire et les ressources rhodaniennes, notamment autour du vin, tout en conservant une importante rigueur scientifique quant à l'évolution historique de la rive droite du Rhône.

L'opération sera aussi l'occasion de réduire grandement l'empreinte environnementale du musée.

UNE NOUVELLE FAÇON D'OFFRIR L'HISTOIRE

L'ambition du Département du Rhône, qui s'appuie pour cela sur un nouveau Projet Scientifique et Culturel, est de faire de son musée gallo-romain et de ses sites archéologiques un lieu de référence national et international pour raconter l'Histoire *in situ*. Les objectifs de la réhabilitation du lieu sont multiples et visent à diversifier les moyens d'accès à la connaissance : observation, jeux, concentration, expérimentation, contemplation, débats,...

L'espace d'exposition permanente aura une double approche : la découverte des quartiers de la *Vienna* antique se développant sur Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal et la contemplation de magnifiques objets et éléments de décor domestiques. Le parcours visiteur au milieu des vestiges s'envisagera à travers une démarche immersive sensorielle afin d'appréhender le cadre de vie des Gallo-romains. Un équipement ludo-pédagogique, en lien avec une fausse fouille, permettra d'apprendre en manipulant. Les fouilles archéologiques sur le site vont reprendre et alimenteront la production scientifique du musée.

L'archéologie expérimentale sera développée sur le domaine des Allobroges et une résidence d'artistes et de chercheurs permettra de confronter pensée et productions contemporaines avec celles de l'Antiquité.

Enfin, un pôle œnotouristique sera pensé comme une vitrine du Département du Rhône, qu'il s'agisse de son terroir et de son savoir-faire viti-vinicole, et plus largement gastronomique, comme de ses richesses scientifiques et culturelles.

Il doit permettre d'inscrire le musée dans la dynamique des valeurs et des acteurs du territoire, autour de la gastronomie, l'œnologie, le tourisme vert, la romanité et l'authenticité. Grâce à leur phasage, les travaux n'empêcheront pas le musée de continuer à accueillir le public.



©Fabrice Schiff/CD69



©Julien Bourreau/CD69

VALORISER LE PALAIS DU MIROIR

Le CNRS, l'Université Claude-Bernard Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2 vont prochainement investir les majestueuses ruines des thermes antiques du « Palais du Miroir » qui se dressent depuis près de 2 000 ans à proximité de l'actuel rond-point du lycée. Deux équipes vont travailler de concert et utiliser la configuration particulière des vestiges thermaux pour tester de nouveaux appareillages et techniques de relevés, destinés à préciser les caractéristiques des sous-sols. La première, procédera à des mesures sur les flux de muons (muographie), particules élémentaires qui, en permanence, traversent la Terre dans son épaisseur, la seconde utilisera des fibres optiques pour détecter les vibrations de terrain. Ces recherches innovantes aideront à progresser dans la connaissance des phénomènes géophysiques et la détection des anomalies de terrain. Pour les archéologues, l'objectif est de préciser la connaissance de ces thermes monumentaux dans la prévision d'une future valorisation des vestiges.



RENDEZ-VOUS À VINALIA LES 23 ET 24 SEPTEMBRE

Le festival des cultures gastronomiques, organisé aux musée et sites gallo-romains du Département du Rhône à Saint-Romain-en-Gal, en lien avec Vienne Condrieu Agglomération, revient avec une édition 2023 enrichie.

Animée de reconstitutions historiques, d'expérimentations archéologiques, de conférences, de dégustations, elle sera ouverte sur la littérature, la BD, la musique,.... Le vin, dont le Rhône a toujours été une terre réputée, en sera bien sûr le fil rouge.

En savoir + : musee-site.rhone.fr/vinalia/



©Patrick Ageneau/CD69

D'ICI 2027, UNE NOUVELLE DIMENSION

La première phase du chantier verra d'ici 2027 la rénovation complète du bâtiment principal du musée situé près du pont de Lattre-de-Tassigny. Celui-ci abrite la conservation (bureaux, documentation, médiation), la salle d'exposition temporaire, les réserves, le centre de recherches archéologiques et l'atelier de restauration des mosaïques. Tout en baies vitrées, futuriste en termes d'architecture, il n'est pas dans l'air du temps en termes de sobriété énergétique. Son enveloppe, son étanchéité seront donc intégralement revues et mises aux normes.

L'atelier de restauration des mosaïques, le plus grand au monde, travaillant pour les commanditaires les plus prestigieux comme le Louvre ou le musée des Antiquités nationales de Beyrouth, sera réaménagé et mieux intégré au parcours visiteurs lequel bénéficiera aussi d'une refonte extérieure.

Une gestion vertueuse des espaces permettra l'infiltration des eaux de pluie et la protection de la biodiversité. La première partie du chantier prévoit également la restauration des vestiges, la construction d'un pôle œnotouristique et d'un pavillon temporaire. L'établissement va pouvoir prolonger l'Histoire.

Textes et visuels fournis par le Département du Rhône.

À PROPOS DE LA RUE DE LA CHANTRERIE

Depuis trois ans, les services du Département du Rhône, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de Vienne Condrieu Agglomération ont entrepris avec la Commune, une campagne de régularisation foncière de tous les terrains ayant appartenu dans le passé aux quatre collectivités, dont l'ancien district de Vienne qui a disparu en 2001 suite à la création de Vienn'Agglo.

En effet, le cadastre n'a jamais été régularisé depuis plus de 50 ans malgré les évolutions du secteur comprenant le musée archéologique, les routes départementales, le lycée, la piscine intercommunale, ainsi que le secteur compris entre le giratoire RD 502 / RD 386, la Halle sportive et la rue de la Corderie.

Cette rue fréquentée quotidiennement par plus de 2 000 lycéens et les associations sportives, fait l'objet d'une réflexion pour l'aménagement d'une « zone de rencontre 20 km/h », où les modes doux seront prioritaires.

La rue de la Chantrerie, qui est le point de liaison entre la RD 502 du pont de Vienne et les quais du Rhône, appartient au Département.

Ce passage, lors de la création du musée dans les années 1990, avait pour but de maintenir une liaison

piétonne et cycliste entre le quai du Rhône et le lycée.

Cette voie s'est transformée peu à peu en une voie routière à double sens. Deux véhicules ne pouvant se croiser dans cette rue, il n'est pas rare que se créent régulièrement des antagonismes de priorité.

En prévision des futurs travaux du musée, cette voie sera désormais réservée aux activités liées au musée. En accord avec le Département du Rhône, et afin d'accompagner les usagers, il est proposé de procéder en deux étapes :

- À compter du 1er septembre 2023, la rue sera mise en sens unique dans le sens RD 502 / quai du Rhône. Le Département installera un système de barrières amovibles permettant des fermetures ponctuelles pour le chantier, tout en autorisant la circulation des modes doux.
- À compter du printemps 2025, la rue de la Chantrerie sera interdite aux véhicules en dehors de ceux du Département. Seule une liaison modes doux sera maintenue.



Signalisation mise en place au 1er septembre 2023.



FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET 2023

ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE MAVRIDORAKIS, ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES



Le Mag : Quel regard portez-vous sur l'exécution du budget 2022 ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Le compte administratif du budget 2022 fait apparaître un excédent global de clôture très positif de 390 922,66 €. Vous imaginez bien que je suis pleinement satisfait et ce résultat est un soulagement au regard du contexte.

Le Mag : Comment expliquez-vous ce résultat alors que vous étiez très prudent, voir pessimiste, lors du vote du budget 2022 ?

Dominique MAVRIDORAKIS : C'est vrai, mais prudence ne signifie pas passivité. Nous avons su anticiper la sortie de crise sanitaire de 2021 et profiter du plan de l'Etat « France Relance » pour engager la rénovation énergétique de notre groupe scolaire. Nous avons la conviction que la transition énergétique avec le recours aux énergies renouvelables, notamment grâce à la solarisation des toitures de nos bâtiments, était la solution d'avenir. Puis la crise du prix de l'énergie a surgi début 2022. Notre réaction a été immédiate face à cette nouvelle crise avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique pour faire diminuer nos consommations de gaz et d'électricité. Nous avons adhéré à une centrale d'achat pour l'alimentation de notre restaurant scolaire, et nous participons aux groupements de commandes de l'agglo et du Syndicat d'électricité. Ce sont autant d'amortisseurs qui nous permettent de faire face à la crise que nous subissons encore longtemps. Il faut être conscient que les prix et tarifs que nous connaissions avant 2020 ne reviendront jamais. Il faut donc adapter notre commune à cette situation nouvelle.

Le Mag : En matière d'emprunts quelle a été votre politique ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Avec la crise de l'énergie, les premières tensions sur les taux d'intérêts des banques commençaient à se faire sentir dès janvier 2022. Nous avons décidé de construire le budget 2022 avec un emprunt de 600 000 € que nous avons rapidement réalisé à un taux très avantageux, juste avant l'envolée des marchés. Cela nous permettra de ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt cette année 2023 et d'attendre une baisse des taux qui viendra nécessairement pour relancer notre économie en 2024. J'ajoute qu'avec une charge de la dette de 122 000 € (intérêts + capital) pour 2079 habitants, donc moins de 60 € par habitant, nous nous situons parmi les bons élèves.

Le Mag : Vous garderez la même ligne de conduite en matière d'impôts locaux, à savoir la stabilité ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Oui ! Nous tiendrons cette ligne de conduite qui était un engagement pris devant les électeurs. Il nous faut anticiper, adapter nos projets et saisir les opportunités des plans de l'Etat. C'est toute l'action de veille que réalise notre Maire sur les plans gouvernementaux en faveur des collectivités. Cela nous a permis de saisir la balle au bond avec le plan « France Relance » pour le groupe scolaire, et en mars dernier avec le dispositif « Fonds Vert » qui nous a permis d'obtenir 690 000 € pour la rénovation de la salle des fêtes.

Le Mag : Justement, pour 2023, quelles sont les grandes orientations budgétaires ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Je préfère employer le terme d'options budgétaires. En effet, nous sommes là pour opérer des choix annuels, par rapport à des orientations que nous avons présentées lors de notre campagne électorale, pour nous adapter à un environnement qui change à toute vitesse. Notre option principale consiste pour le moment à ne pas réaliser des investissements qui impactent le budget de fonctionnement. C'est ainsi que nous privilégions la rénovation énergétique de la salle des fêtes, qui signifie économie de fonctionnement et adaptation d'un bâtiment très ancien à des usages nouveaux. Notre deuxième option, c'est toujours et encore saisir les opportunités pour le financement de nos investissements. La vente du local « Bel Horizon » pour 270 000 € fait aussi partie de ces opportunités.

Le Mag : Quelle est votre marge d'autofinancement pour 2023, puisque vous n'augmentez pas les impôts ?

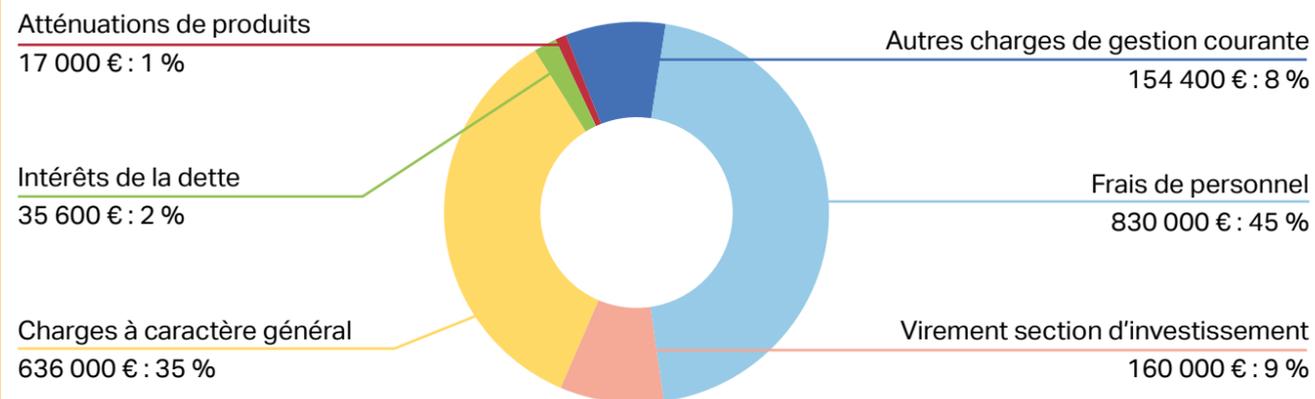
Dominique MAVRIDORAKIS : Je m'efforce de ménager, une « force de frappe » venant de notre budget de fonctionnement indispensable pour relever les défis, en particulier énergétiques que nous devons financer en investissement. C'est ainsi qu'en 2023 nous dégagerons 260 000 € d'autofinancement. Par cette logique, vous aurez compris que la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement des abords estimés à 1 220 000 € HT sont financés comme suit : Etat « Fonds vert » 690 000 €, vente « Bel Horizon » 270 000 €, autofinancement 260 000 €. Nous arrivons bien au budget nécessaire à cette rénovation.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

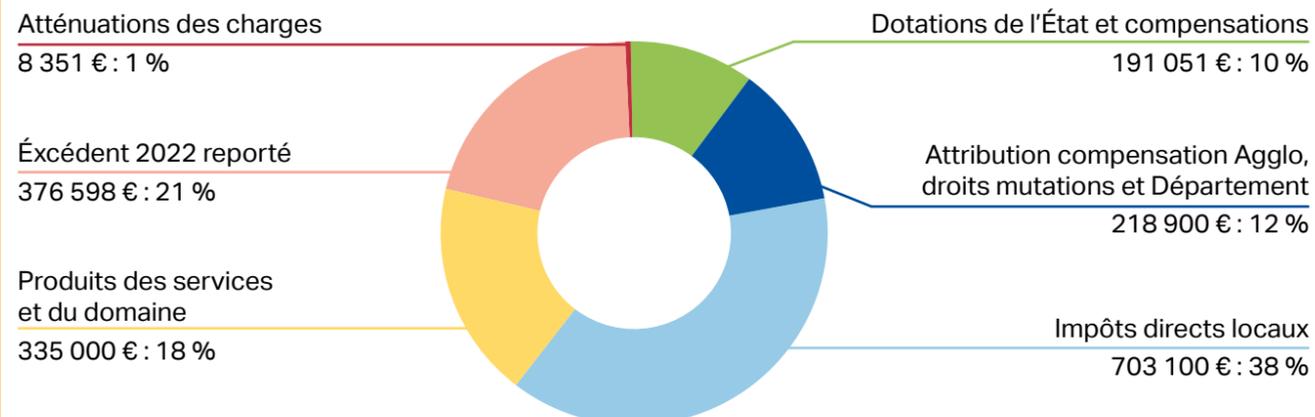
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 372 112,16 €	1 848 710,40 €	1 440 374,05 €	1 354 698,47 €
Excédent de clôture 476 598, 24 €		Déficit de clôture - 85 675,58 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022			
+ 390 922,66 €			

FONCTIONNEMENT : LES CHIFFRES CLÉ DU BUDGET 2023

DÉPENSES : 1 833 000 €



RECETTES : 1 833 000 €

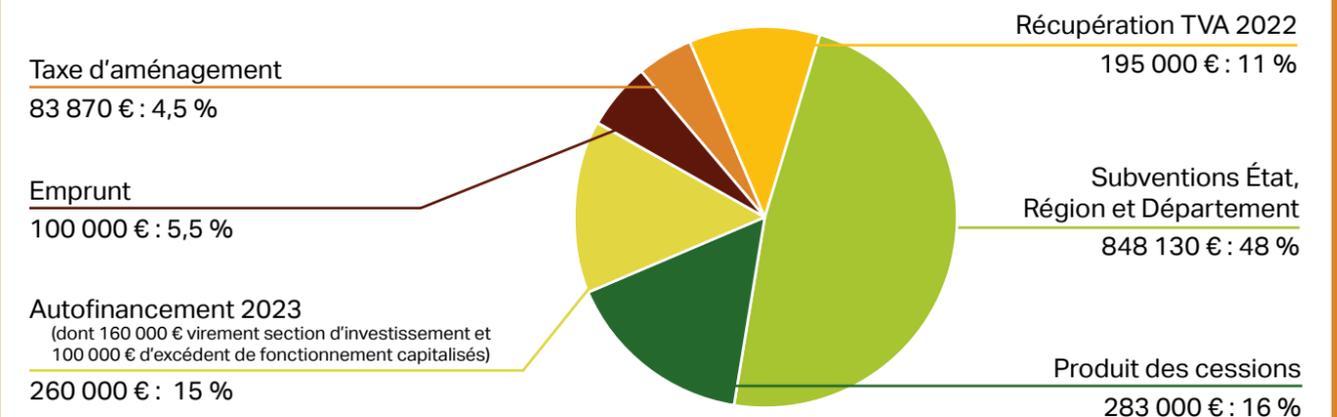


INVESTISSEMENT : LES CHIFFRES CLÉ DU BUDGET 2023

DÉPENSES : 1 770 000 €

- Capital de la dette** : 121 324 €
- Déficit 2022** : 85 676 €
- Matériel et mobilier** : 259 000 €
 - Vidéo protection - 1ère phase : 60 000 €
 - Horodateurs parking piscine : 32 000 €
 - Nouvelle signalisation : 48 000 €
 - Travaux de voirie : 35 000 €
 - Travaux de réseaux : 19 000 €
 - Rénovation aire de jeux école : 20 000 €
 - Matériels services communaux : 33 000 €
 - Aménagement de sécurité : 12 000 €
- Travaux** : 1 270 000 €
 - 1ère phase rénovation salle des fêtes : 750 000 €
 - Fin des travaux du groupe scolaire : 180 000 €
 - Divers travaux bâtiments : 209 000 €
 - Travaux Île Barlet : 44 000 €
 - Aménagement espaces verts, plantations : 46 000 €
 - Aménagement Allée du cimetière : 41 000 €
- PLU / Études diverses** : 31 000 €
- Subventions commerces** : 3 000 €

RECETTES : 1 770 000 €



Le Mag : Le Conseil Municipal a voté en deux fois le budget d'investissement. Pourquoi ?

Dominique MAVRIDORAKIS : C'est vrai. Le budget principal a été voté le 3 avril 2023 approuvant les crédits d'investissement pour 1 050 000 €. Ce même jour, Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, recevait les 150 Maires, premiers lauréats du « Fonds vert » 2023 dont notre Maire. Il était invité pour recevoir une subvention de 690 000 € pour le financement de la rénovation de la salle des fêtes. Le lundi soir en Conseil Municipal, il annonçait la bonne nouvelle. Le budget qui allait être voté, ne tenait pas compte de cette subvention. C'est pourquoi le 5 juin dernier, le Conseil Municipal approuvait une décision modificative du budget pour 720 000 €, constatant cette recette augmentée de 30 000 € pour la taxe d'aménagement. Le budget d'investissement était porté à 1 770 000 €.

Le Mag : Vous auriez peut-être pu anticiper cette subvention ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Comme je l'expliquais précédemment, nous gérons avec prudence les finances de la commune. Si nous avons des indications positives, puisque notre dossier était réputé favorable par les services de l'État, je n'anticipe jamais une décision sans en avoir la confirmation.

CINÉ ÉTÉ
Les Petites Victoires
Lundi 31 juillet - à partir de 21h30
Cour du groupe scolaire
Saint-Romain-en-Gal
Entrée gratuite

Programme complet du Ciné-été distribué avec la dernière Lettre du Maire.

LE FILM COUP DE CŒUR
 DU FESTIVAL DE COMÉDIE DE L'ALPE D'HUEZ



FÊTE DU VILLAGE

Vendredi 14 juillet 2023 dès 10h
l'Île Barlet

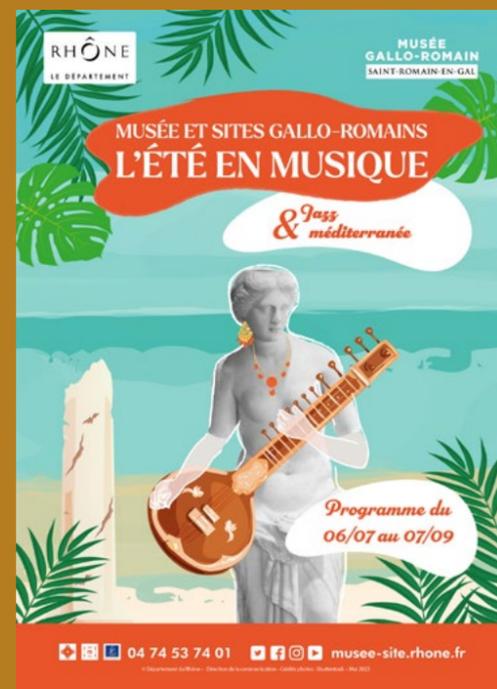
Informations et détails du programme sur :
www.saintromainengal.fr ou sur l'application Politeia.
 Programme complet au dos de ce magazine.



JAZZ À VIENNE

Jusqu'au 13 juillet 2023
Théâtre antique de Vienne

Programme complet et réservations sur :
<https://www.jazzavienne.com/fr/programmation-2023>



PROGRAMME DE L'ÉTÉ DU MUSÉE

Du 06 juillet au 7 septembre 2023
Musée Gallo-romain

Retrouvez le programme complet de l'été 2023 sur le site : musee-site.rhone.fr

Groupe majoritaire «Être bien à Saint-Romain»

Notre groupe consacre sa tribune libre à nos jeunes, car pour la quatrième année consécutive, la Municipalité va récompenser les jeunes Romanères qui ont décroché leur bac (quelque soit la filière), leur BEP ou leur CAP en 2023. La commune leur offre une prime « coup de pouce » allant de 80 € à 140 € selon la mention !

Comment récupérer cette prime ?

Il faut transmettre en mairie :

- une attestation de domicile
- la copie ou le justificatif du diplôme,
- une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire.

Pour plus d'infos, contactez la mairie au 04 74 31 43 80 ou accueilmairie@saintromainengal.fr



Groupe d'opposition

Cher(e)s Romanères,

Le bilan budgétaire sur les 3 ans est inquiétant :

Entre 2020 et 2022, les dépenses d'investissement ont augmenté de **308 %** et les dépenses de fonctionnement de 22 %.

Pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants, les dépenses moyennes nationales sont : 752 €/habitant pour le fonctionnement et de **302 €** / habitant pour l'investissement.

Pour les 2 100 romanères les chiffres sont : 653 € / habitant pour le fonctionnement et de **686 €** / habitant pour l'investissement.

Au regard de ces chiffres, nous constatons une dérive dangereuse pour les finances municipales en termes d'investissement et un désengagement pour le fonctionnement des services municipaux. Et le budget prévisionnel 2023 présenté dans ce bulletin ne laisse pas entrevoir d'amélioration.

La dégradation constatée des services, dans les domaines de la voirie et de sa surveillance, des espaces verts, du périscolaire, mais également de la restauration collective destinée aux enfants et aux moins jeunes, permet de s'interroger sur la pertinence des choix budgétaires de l'équipe majoritaire.

Depuis le début du mandat, nous déplorons l'absence de concertation et d'échange entre les élus municipaux, les habitants et l'équipe dirigeante. En trois ans, certaines instances de discussion nécessaires n'ont toujours pas été mises en place. Nous sommes pourtant toujours disponibles pour participer aux commissions thématiques, à condition qu'elles aient lieu et que l'on en soit informés dans un délai raisonnable.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été : de belles vacances à ceux qui partent explorer d'autres territoires, et pour ceux qui travaillent ou ne peuvent partir, de pouvoir profiter des espaces naturels qui nous entourent.

Les élus de la minorité municipale :

Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, André Germain, Nicole Bouteillon, Alexia Garin

Nous sommes toujours à votre écoute

Contact : saintromainengal2020@gmail.com



Les élus municipaux et le comité des fêtes vous convient à la

FÊTE DU VILLAGE

14 JUILLET
À partir de 10h
à l'île Barlet

Animations
Sports nautiques
Musique

11h30

Apéritif déjeunatoire
en musique offert par
la Municipalité

avec le groupe Jazz Knight



À partir de 23h

Traditionnel feu d'artifice de
Vienne / Sainte-Colombe / Saint-Romain-en-Gal
tiré sur la passerelle de Sainte-Colombe



www.saintromainengal.fr

